

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-008-17561/25/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables (AVITEM) et paiement de la cotisation 2025

119012

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son Agenda du développement économique voté le 30 juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

L'AVITEM, Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables est une agence de coopération française dédiée à l'espace méditerranéen qui porte la volonté de contribuer à créer entre territoires méditerranéens une communauté de développement durable et solidaire.

L'AVITEM promeut l'impératif de forger ensemble de nouveaux modèles et de bâtir de nouvelles relations partenariales aptes à relever les défis auxquels les pays méditerranéens sont tous confrontés. Par des actions de formation, d'expertise, de mise en réseaux d'acteurs et de coopération européenne, l'AVITEM participe à construire collectivement des stratégies et des projets innovants pour l'aménagement urbain, la durabilité des écosystèmes et le bien-être des populations.

De grands enjeux globaux et locaux orientent l'action, au premier chef desquelles la lutte et l'adaptation au changement climatique, la prise en compte de la sécurité sanitaire, la résilience, la cohésion sociale et territoriale, la mutation vers un modèle plus sobre et plus juste.

L'AVITEM porte une méthode de coopération, de co-production par le débat, l'échange et la production de référentiels communs de l'aménagement et du développement méditerranéens. Elle construit avec constance une communauté solide d'acteurs très diversifiés -publics, privés, élus, maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, entreprises, startups- en capacité d'orienter les territoires vers plus de résilience, de durabilité, d'attractivité et de cohésion sociale et territoriale.

Son ambition est de valoriser les savoir-faire et les biens communs des territoires et des acteurs méditerranéens, d'en développer de nouveaux pour plus de résilience territoriale face aux multiples crises. Accompagnant les processus de gouvernance au service du projet, l'AVITEM s'attache à développer une démocratie participative pour construire la Méditerranée du futur avec la société civile, notamment la jeunesse, tout en s'attachant au respect de l'égalité femmes-hommes.

Les évolutions en cours confortent l'AVITEM dans sa logique de coopération et guident ses orientations stratégiques. L'Agence, fidèle à sa vocation de coopération internationale a pour mission de développer des démarches collaboratives adaptées aux contextes et aspirations spécifiques des différentes composantes du bassin méditerranéen.

Cette mission met en œuvre :

- Un dispositif de coopération permettant le montage et la coordination des démarches intégrées et exemplaires de développement urbain et territorial en Méditerranée.
- Un cycle de hautes études en matière d'ingénierie de projets sur les questions urbaines et territoriales à destination des décideurs publics et privés des pays de la Méditerranée.
- Un lieu de rencontre et de débats, dans une dynamique de capitalisation, pour faire émerger des concepts et des modes d'action partagés et apporter des réponses aux questions que posent sur l'espace méditerranéen les processus de construction et de développement de territoires.

- Un centre d'expertise au service de ses membres en partenariat avec tous les acteurs engagés sur le développement urbain et territorial dans l'espace méditerranéen.

Créé et basé à Marseille, l'AVITEM est soutenu par l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Métropole de Nice Côte-d'Azur, la Ville de Marseille, la Collectivité de Corse et l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée.

Pour l'année 2025, le montant de la cotisation proposée est de 30 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° ATCS-014-15846/24/BM du Bureau de la Métropole du 18 avril 2024 portant renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables (AVITEM) et paiement de la cotisation 2024.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le positionnement de Hub Europe-Méditerranée-Afrique est un axe majeur de l'agenda du développement économique ;
- Que l'AVITEM, Agence des Villes et Territoires Durables Méditerranéens, contribue à la stratégie Europe-Méditerranée-Afrique du territoire et agit sur des enjeux partagés de développement urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à AVITEM et le paiement de la cotisation 2025, d'un montant de 30 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal de l'exercice 2025 en section de fonctionnement : chapitre 011 - Nature 6281 – Fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique "Développement économique, Innovation, attractivité territoriale", de la sous-politique "Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales" et du programme "Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales" et seront exécutés par le service gestionnaire "4SRII".

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Fonds européens
Relations internationales

Vincent LANGUILLE